Service public fédéral Intérieur
Direction générale Sécurité civile

communiqué de presse 19/11/2011

L'hélicoptère de la police et les services de secours s'entraînent ensemble dans le cadre de la lutte contre les incendies en milieu naturel

Correspondant: Eva Burm **T:** 02 500 25 66
E-mail: eva.burm@ibz.fgov.be **G:** 0475 26 01 12

Annemie Turtelboom : "Le personnel des services de secours et la population doivent être protégés de manière optimale en cas d'incendies en milieu naturel."

L'hélicoptère de la police et les services de secours s'entraînent ensemble dans le cadre de la lutte contre les incendies en milieu naturel

BRUXELLES, 19/11/2011. – Aujourd'hui, samedi 19 novembre, les services d'incendie et la police testent une nouvelle méthode de collaboration entre les services de secours au sol et l'hélicoptère de la police fédérale en cas d'incendies en milieu naturel. L'exercice porte notamment sur l'extinction d'incendies et l'évacuation de personnes d'une région en flammes à l'aide de l'hélicoptère de la police fédérale. Il se déroule Groot Schietveld de Brecht/Brasschaat/Wuustwezel.

Après les incendies de forêt, de fagnes et de bruyère survenus au printemps dans les Hautes Fagnes, au Limbourg central et dans la Kalmthoutse Heide, la ministre de l'Intérieur a demandé à ses services de mettre au point un plan général incendies en milieu naturel. Le Centre de crise de l'Intérieur coordonne cette approche étendue mise au point par la Sécurité civile, le Centre fédéral de connaissances et les gouverneurs de province concernés. La procédure opérationnelle standard faisant l'objet de l'exercice de samedi s'inscrit dans ce plan global.

Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur : "En cas d'incendie de forêt ou de fagnes, le personnel des services de secours doit pouvoir travailler de la manière la plus sécurisée possible, les personnes doivent être en sécurité et l'incendie doit être éteint le plus rapidement possible, afin de préserver la nature. J'ai dès lors demandé aux services de l'Intérieur de mettre au point une approche globale à cet effet. Il importe au plus haut point d'établir des accords clairs relatifs à la collaboration entre les services de secours au sol et aériens en cas d'incendie en milieu naturel."

Le plan global incendies en milieu naturel prévoit des groupes de travail chargés de l'analyse des risques ainsi que de la cartographie, du matériel, des procédures et de la formation, de la planification d'urgence et des exercices.

La nouvelle procédure standard entre les services de secours et l'hélicoptère de la police a été élaborée par les corps de sapeurs-pompiers de Kalmthout, Wuustwezel, Lommel et Waimes, par la

police fédérale avec le Service appui aérien, les Centres de communication et d'information et la direction Opérations, ainsi que par le Service public fédéral Intérieur, avec le Centre de crise et la Sécurité civile (Inspection incendie, Protection civile et Centre fédéral de connaissances).

Ces différents services ont fixé des accords relatifs à l'alerte de l'équipage de l'hélicoptère, à la communication entre l'hélicoptère et les équipes au sol et à la collaboration sur le terrain.

Formation dans le midi de la France

L'Intérieur prend également en charge le matériel et la formation spécialisée.

Jaak Raes, Directeur général f.f. de la Sécurité civile : "Nous espérons envoyer le plus rapidement possible 11 ou 12 sapeurs-pompiers dans des écoles du feu situées dans le midi de la France en vue de suivre une formation générale et une autre plus spécialisée axée sur la lutte contre les incendies de forêt."

Il s'agit de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) d'Aix-en-Provence, où une formation de base est dispensée, ainsi que de l'Ecole d'Application de Sécurité civile (ECASC) de Valabre, qui propose des formations spécialisées axées sur le commandement et l'appui aérien dans la lutte contre les incendies de forêt.

Dans le cadre de ces interventions, la Direction générale Sécurité civile du SPF Intérieur a également fait l'acquisition d'un *bambi bucket* pour l'hélicoptère de la police et d'un réservoir à eau d'extinction. Jaak Raes : "L'appui de l'hélicoptère de la police est particulièrement le bienvenu pour les services de la Sécurité civile sur le terrain. Il est dès lors logique que la Sécurité civile ait financé le matériel spécialisé nécessaire."

De l'extinction à l'évacuation

La nouvelle procédure opérationnelle standard testée ce samedi 19 novembre 2011 est axée sur quatre interventions possibles où l'hélicoptère de la police et son équipage peuvent prêter main forte aux services de secours au sol :

- Extinction (avec ou sans flammes visibles)
- Création d'images avec la caméra thermique de l'hélicoptère. Cette caméra permet de visualiser, par exemple, si une tourbière souterraine fume encore.
- Dépôt de matériel dans des lieux difficilement accessibles
- Evacuation de personnes, telles que des sapeurs-pompiers ou des promeneurs encerclés par les flammes.

Alerte et communication

La mobilisation de l'hélicoptère de la police peut être demandée à condition qu'un plan catastrophe (communal, provincial ou national) ait été déclenché.

L'officier des services d'incendie chargé de la direction des opérations sur le terrain demande l'intervention de l'hélicoptère et demande parallèlement au service 100 de libérer un canal radio distinct. Ce canal doit permettre aux équipes de secours au sol de communiquer aisément avec l'équipage de l'hélicoptère.

Au sein de la police fédérale, les Centres de communication et d'information et la Direction fédérale Opérations sont impliqués au niveau de l'alerte de l'appui aérien. La direction Opérations vérifie notamment la disponibilité de l'hélicoptère.

La direction Opérations de la police fédérale prévient également le Centre de crise de la mobilisation de l'hélicoptère dans une zone spécifique. Le Centre de crise demande à son tour à Belgocontrol du Service public fédéral Mobilité et Transports la fermeture de l'espace aérien situé au-dessus de la zone touchée.

Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 21 28

Collaboration entre l'appui aérien et les équipes au sol

La nouvelle procédure opérationnelle standard décrit également de manière très claire le déroulement concret de la collaboration entre l'appui aérien et les équipes au sol dans différentes situations.

La situation qui est pratiquement la plus difficile est l'extinction de feux qui couvent sans qu'aucune flamme ne soit visible. Les équipes de secours au sol doivent dans ce cas accompagner au mieux le pilote afin d'empêcher qu'un feu ne se rallume. La radiocommunication ne suffit pas dans ce type de situations.

L'approche utilisée est la suivante :

- Le poste de commandement présent sur les lieux de l'incendie transmet les coordonnées du lieu d'intervention à l'équipage de l'hélicoptère.
- Trois sapeurs-pompiers sont positionnés au sol, parallèlement et à 20 mètres de l'itinéraire de vol de l'hélicoptère, à proximité du lieu où l'appareil peut ouvrir le sac d'eau d'une capacité de 1000 litres.
- Les deux premiers sapeurs-pompiers portent des vestes jaune fluo et indiquent la "ligne de vol" que le pilote doit suivre.
- Le troisième sapeur-pompier porte une veste orange fluo et indique le point où l'hélicoptère doit ouvrir le sac d'eau.

Ces sapeurs-pompiers vêtus de vestes fluo et baptisés "les canaris" par leurs collègues participeront également à l'exercice du 19 novembre à Brecht.

Le 19 novembre, l'exercice des équipes des services d'incendie et de l'équipage de l'hélicoptère portera non seulement sur l'extinction, mais aussi sur la formation d'images à l'aide de la caméra thermique, le dépôt de matériel et l'évacuation de personnes.

Cet exercice fera l'objet d'une évaluation approfondie ; les accords et la procédure seront ensuite améliorés le cas échéant.

Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 21 28